



27-10-2013

*Le 5 novembre à 10h à Roanne.
A l'occasion du procès des 5 de Roanne.
pour les libertés syndicales, la CGT appelle à
manifester*

A l'occasion du procès des « 5 de Roanne » qui ont refusé de se soumettre au prélèvement d'ADN, **la CGT a lancé une Pétition Nationale et appelle les salariés à venir massivement manifester cette exigence d'une véritable Démocratie Sociale, respectueuse des libertés syndicales le 5 novembre, à 10h à ROANNE.**

Le gouvernement, le parlement mettent en œuvre des réformes fondamentales qui cassent le Droit du Travail. Pour mettre en place cette politique, la répression à l'encontre de l'action syndicale est orchestrée sous la houlette du gouvernement socialiste. .

La CGT propose trois mesures. Pour renforcer la protection des militants syndicaux et de tous ceux qui luttent :

1) Le vote définitif, par l'Assemblée Nationale, de la Loi d'amnistie « des délits commis lors des mouvements sociaux », adoptée par le Sénat le 28 février dernier.

2) Une loi portant sur des droits nouveaux protégeant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.

3) De retirer de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des emprunts génétiques, toutes les condamnations touchant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.

Communistes appelle à soutenir cette initiative du 5 novembre.

www.sitecommunistes.org